

Et si la trame verte de la Défense existait un jour ?

Le Schéma Directeur Régional d'Île de France définit la trame verte à Nanterre et le Plan Local d'Urbanisme la précise aussi bien dans l'état initial du site, dans les perspectives d'avenir, que dans les orientations d'aménagement et de programmation.

Ainsi les espaces naturels et les continuités écologiques qui revêtent un intérêt régional sont :

- la Seine et ses berges, en tant que continuité écologique,
- l'axe historique Seine Arche, en tant que liaison verte,
- la coulée verte de l'axe historique Seine Arche, en tant qu'espaces verts et de loisirs à créer,
- le parc André Malraux, le parc du Chemin de l'Île, en tant qu'espaces verts et de loisirs d'une superficie supérieure de 5 ha.



Les zones vertes d'intérêt régional sont soulignées sur l'image aérienne ci-dessus extraite de Géoportail. Ce territoire de Nanterre est dans l'opération d'Intérêt National de La Défense. On y trouve les deux Parcs départementaux, espaces naturels sensibles, qui sont les réservoirs de biodiversité, ainsi que la liaison verte, l'Axe des Terrasses, qui doit les réunir et permettre les continuités écologiques ; celle-ci est encore incomplète.

En effet, les zones de conflit et de blocage de la liaison verte sont repérées par les cercles noirs, de part et d'autre du Champ de la garde et de ses talus, espace naturel mis en valeur, depuis plusieurs années, selon le modèle de la micro-ferme urbaine. C'est la base de la coulée verte.

En conformité avec les orientations d'aménagement et de programmation, des projets peuvent permettre de palier les discontinuités actuelles :

- le franchissement du RER A (branche de St Germain) par un pont assurera, vers le Champ de la garde, la continuité des liaisons douces des Terrasses (piste cyclable et trottoir) et de la Noue (passage enherbé pour la petite faune)
- le prolongement de la coulée verte, au-dessus de l'échangeur A14/A86 jusqu'au parc du Chemin de l'Île, sera possible par le verdissage des passages couverts créés au-dessus de ses voies en tunnels ; comme au Champ de la garde, ceux-ci réaliseront les continuités écologiques prévues.

Quand les passages couverts sur l'échangeur A14/A86 prolongeront le Champ de la garde jusqu'au Parc du Chemin de l'Île, quand le franchissement du RER A permettra la continuité des cheminements piétonniers et cyclables, quand la Place Nelson Mandela et l'Îlot Neruda réaliseront la continuité de la noue, alors la Trame Verte de La Défense existera...

Bernard Perraudin, président de l'ACRI Liberté – mars 2020